

Enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
de la commune de VOVRAY EN BORNES
Enquête conjointe avec la révision du zonage d'assainissement

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR
Sur le Plan Local d'Urbanisme

L'élaboration de du Plan Local d'Urbanisme de la commune de VOVRAY EN BORNES a fait l'objet d'une enquête publique conduite par moi-même, du mardi 23 octobre 2018 au mardi 27 novembre 2018 inclus et fait l'objet de mon rapport du 18 janvier 2019, rapport auquel se rapportent les présentes conclusions.

Conjointement avec cette enquête, j'ai conduit l'enquête publique relative à la révision du zonage d'assainissement de la commune. Les deux enquêtes font l'objet d'un rapport commun mais mes conclusions font l'objet de deux documents distincts.

Le projet de PLU est avant tout destiné à doter la commune d'un document d'urbanisme récent, valide et conforme à la législation en vigueur. En effet, la commune est actuellement soumise au RNU depuis que son PLU de 2005 a été annulé.

Le projet de PLU vise à préserver l'agriculture, les milieux naturels et les paysages tout en prévoyant d'accueillir une centaine d'habitants supplémentaire à l'horizon 2028, soit 45 à 50 logements. Cet objectif est conforme aux préconisations du SCoT du bassin annécien.

Mes conclusions s'appuient sur

L'atteinte des objectifs de ce projet de PLU qui :

- . permettra d'accueillir une centaine d'habitants supplémentaire en contenant la consommation d'espace à 2,5 hectares ;
- . renforcera la structure bâtie du Chef-lieu en respectant la directive paysagère prévue par l'OAP sur ce secteur ;
- . interdit l'urbanisation en discontinuité (respect de la loi montagne) ;
- . prévoit la construction de logements socialement aidés).

La prise en compte de avis des services de l'Etat et des PPA

Cela concerne principalement :

- . l'impact raisonnable sur les surfaces agricoles, naturelles et forestières ;
- . le respect de la directive paysagère du Salève ;
- . le renforcement des conditions de préservation des secteurs d'intérêt écologique ;
- . la prise en compte des risques naturels prévisibles.

La qualité du dossier d'enquête

Le dossier est conforme à l'esprit de l'enquête : clair, bien illustré, agréable et facile à consulter et il contient toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension du projet. Il contient également la référence à tous les textes de lois qui s'appliquent à cette procédure d'élaboration d'un PLU.

Les numéros de parcelles du plan de zonage doivent toutefois être sensiblement grossis pour éviter des recherches fastidieuses.

Les observations du public

Les observations ou demandes pouvant être prises en compte partiellement ou en totalité sont les suivantes :

- deux observations de Monsieur DUVERNAY Jean Claude (page 7 du registre) ; Monsieur et Madame Claude FOURNIER (page 10) ; Madame BRAND (page 10 pour réhabilitation de la grange) ; Madame MEGEVAND (page 11) ; Monsieur Philippe MADEC (page 12) ; Messieurs BAILLARD (page 12, pour une extension limitée) ; Madame MEGEVAND (page 15) ; Monsieur Jean Pierre ROZE et Monsieur Nicolas DELBARRE (page 16).

Les observations ou demandes ne pouvant pas être prises en compte sont les suivantes :

- Monsieur CARETTI (page 8 du registre) ; Madame DEBORNE Martine (page 8) ; Monsieur HYVERT Bernard (page 9) ; Monsieur BUSIA Yohan (page 9) ; Madame BRAND (page 10 pour les parcelles 1427 et 657) ; Madame DECARROUX (page 11) ; Monsieur LAVERRIERE Alexandre (page 11) ; Monsieur Guy THIERY (page 12) ; Monsieur BOCQUET Thierry (pages 13 et 14) ; Madame DEBORNES (page 14) ; Monsieur Jean Paul DEBORNES (page 15) ; Monsieur Jean Claude CURRAT (page 16).

Le mémoire en réponse de Monsieur le maire est très exhaustif et mentionne clairement les modifications ou compléments qui seront apportés au document avant approbation.

L'organisation et le déroulement de l'enquête

Monsieur le Maire et son secrétariat se sont tenus à ma disposition pour me commenter le dossier et m'aider à rechercher des éléments manquants tels des numéros de parcelles.

En début d'enquête Monsieur le Maire m'a accompagné pour visiter les lieux.

Aucun incident n'a été à signaler au cours de l'enquête, le dossier et le registre ont été tenus à la disposition du public tous les jours d'ouverture de la mairie au public et j'ai honoré toutes mes permanences.

Seul un ennui de santé ne m'a pas permis de rendre mon rapport dans le délai prévu mais avec 5 jours de retard.

Compte tenu de ces éléments et considérant que ce projet a essentiellement des aspects positifs, **j'estime** que le projet d'élaboration du PLU de la commune de VOVRAY EN BORNES peut être approuvé après prise en compte des propositions de Monsieur le Maire et j'émet un **avis favorable**.

Fait le, 18 janvier 2019

Le Commissaire Enquêteur,
André PETIT

